

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible à un poste de conseiller municipal ou à celui de maire, toute personne doit :

- 1- Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
- 2- Résider de façon continue ou non sur le territoire de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon depuis au moins les douze derniers mois le 1^{er} septembre 2021

Avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale signifie être un électeur de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, âgé de 18 ans ou plus à la date du scrutin, soit le 7 novembre 2021, et remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre 2021 :

- Être une personne physique
- Être de citoyenneté canadienne
- Ne pas être en curatelle
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années

Et remplir l'une des deux conditions suivantes :

Être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et, depuis au moins six mois, au Québec

Ou

Être, depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon